

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 5-2022

Objet : Acquisition voilage Ehpad

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 ;

DECIDE

- D'attribuer l'acquisition et la pose de voilage pour l'EHPAD auprès de l'entreprise ACM pour un montant de 15 700 €ht.

- De signer tous les documents concernant cette décision.

Lafrançaise, le 23 mars 2022.

Le Président,

